

REGLEMENT

Art.1-Généralités

L'association **Sud Moselle Classic**, inscrite au tribunal d'instance de Sarrebourg (volume 36, folio 1), organise dans la nuit du samedi 24 novembre au dimanche 25 novembre 2018, une randonnée automobile de navigation et de tourisme, d'environ 550 kilomètres réservée aux véhicules historiques de collection et dénommée **3è Rallye de Moselle Historique**

Art.2-Programme

Ouverture des engagements : 1^{er} juillet 2018

Cloture des engagements : 15 novembre 2018

Parution liste des engagés : 20 novembre 2018

Samedi 24 novembre :

- 14H30 Accueil et mise en place des véhicules, vérifications administratives et techniques, salle polyvalente de Hesse.
- 16h45 Briefing
- 17h00 Début du traçage des cartes
- 19h15 Départ 1^{er} véhicule

Dimanche 25 novembre :

- 7h00 Arrivée finale 1^{er} équipage à Hesse
- 9h30 Remise des prix à Hesse

Art.3-Véhicules admis

Sont admises 30 voitures historiques, régulièrement immatriculées et assurées, de plus de 20 ans et mises en circulation avant le 31 décembre 1997. Les véhicules plus récents sont acceptés mais feront l'objet d'un classement séparé.

Un tripmaster est autorisé, ne pouvant interdire, ce qui ne peut être contrôlé, **l'utilisation d'un G.P.S. ou téléphone avec fonction GPS est toléré**

Formalités administratives : les équipages présentent les documents de bord (carte grise et assurance) et le permis de conduire du conducteur et du navigateur s'ils désirent se partager le volant

Formalités techniques : les équipages s'engagent sur l'honneur par un document signé, à présenter un véhicule conforme au code de la route, et en bon état d'entretien (contrôle technique valide).

Un contrôle sonomètre sera effectué et chaque concurrent devra être en possession des documents nécessaires à la mesure (fiche d'homologation, constructeur...).

Attention : le départ sera refusé à tout véhicule ne respectant pas les mesures de bruit. Aucun remboursement ne sera effectué.

Chaque véhicule devra être équipé d'un extincteur mini 2kgs en état de fonctionnement

Les véhicules doivent porter les plaques, éléments d'identification et publicité remis par les organisateurs, de manière visible à l'avant (N° sur la partie haute droite du pare brise).

Art.4- déroulement de la Manifestation

Ne s'agissant ni d'une épreuve sportive, ni de vitesse ou d'endurance, le **3è Rallye de Moselle Historique** est une randonnée disputée de nuit et établie sur le respect d'un itinéraire avec contrôles de passage à relever et un horaire indicatif basé sur une moyenne toujours inférieure à 50,00 km/h.

Les départs sont effectués toutes les deux minutes dans l'ordre croissant des numéros

Chaque participant reçoit 2 (deux) heures et 15 (quinze) minutes avant son départ, le détail de l'itinéraire à suivre afin qu'il puisse le tracer sur des cartes de type IGN au 1/35.000è. L'itinéraire décrira le parcours officiel ainsi que l'emplacement des contrôles horaires de départ et d'arrivée de chaque étape, les contrôles « relevé kilométrique », les contrôles visuels (tonnage du chemin, vitesse maximum autorisée...) mais pas les contrôles de passages secrets.

Chaque étape commence et se termine par un contrôle horaire dit C.H. où les participants doivent faire pointer leur feuille de contrôle dans la minute idéale. Un retard de plus de 30' à chaque C.H. entraînera la mise hors course. Toutefois l'équipage reste convié au repas de clôture

Des contrôles de passages secrets sont prévus pour vérifier le respect de l'itinéraire.

Ils sont signalés :

- par des panneaux rouges avec tampon noir, pour arrêt obligatoire et validation de la feuille de contrôles par des commissaires (CP humains),
- par des panneaux « lettre » que l'équipage devra inscrire sur sa feuille de route (CP lettre)

Les différents contrôles seront installés 30 minutes avant l'heure idéale de passage de la première voiture, et levés 30 minutes après l'heure idéale de passage de la dernière voiture.

Art.5-Classement

Un classement général est établi dans l'ordre croissant de l'addition des points de pénalités calculés lors des divers CP (humains ou lettre). En cas d'ex-aequo, les équipages sont départagés en donnant l'avantage au véhicule le plus proche du kilométrage idéal et si une égalité persistait davantage au véhicule le plus ancien et le cas échéant ensuite à la plus petite cylindrée.

Art.6-Pénalisations

Elles sont calculées selon le barème suivant :

- contrôle de passage(visuel) manquant, raturé , inversé.....10 points,
- Contrôle de passage secret (humain) manquant ou passé en sens inverse.....50 points
Passage après levée des CH d'étape (les horaires seront communiqués au briefing) ..Hors course
- Kilométrage différent 0.1point/100m

Chaque équipage a le devoir de respecter le code de la route, les indications de vitesse, et d'être vigilant dans les villages et agglomérations ; des contrôles seront mis en place par l'organisation et chaque infraction constatée sera pénalisée de 500 points.

L'exclusion immédiate sera prononcée pour :

- conduite dangereuse ou infraction grave au code de la route,
- attitude inamicale envers les organisateurs, les usagers de la route ou autres participants,
- passage à tout point du parcours avec une avance traduisant une moyenne supérieure de 20% de la moyenne conseillée de l'étape concernée,

Les participants exclus ou ayant abandonné définitivement la randonnée doivent retirer immédiatement les plaques et numéros attribués. Ils sont autorisés à rejoindre directement les lieux de repas et d'hébergement.

Art.7-Assurance

Une police d'assurance « organisateur » souscrite auprès du cabinet ICC Carene assurances garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux participants. Les participants restent seuls responsables des dégâts matériels pouvant arriver à leur véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

Art.8-Engagements

Les droits d'engagements par équipages comprennent :

- les frais administratifs, fourniture des plaques, numéros d'identification, carnet de route, objets souvenirs,
- les repas et collation à chaque CH pour chaque membre de l'équipage.

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser un équipage sans en fournir la raison. Dans ce cas, les frais d'engagements seront restitués aux candidats.

Art.9-Frais d'annulation et de désistement

Un équipage régulièrement engagé désirant se désister devra confirmer son forfait par courrier ou courriel. Il sera remboursé pour tout désistement avant le 18 novembre 2018, mais aucun remboursement ne sera effectué pour tout désistement après cette date.

Art.10-Dépannage

Aucun service de dépannage ne sera assuré par l'organisation. Les participants devront utiliser le service d'Assistance de leur compagnie d'assurance si nécessaire.

Art.11-Plateaux, remorques

Ils peuvent être garés sur le parking de la salle polyvalente de Hesse aux risques et périls du propriétaire.

Art.12-Comité d'organisation

La manifestation est coordonnée par un comité d'organisation composé d'Isabelle Esprit, Eric et Martial Saumier et Marc Henry dont les décisions sont sans appel.

Art.13-Acceptation

Les participants, par leur engagement et leur signature sur le bulletin d'engagement, déclarent accepter le présent règlement et s'y conforter.

L'organisateur :

Le Président :